



**Vaudreuil-Dorion**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1270-60 ET 1275-273**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-60 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

QUE le Règlement n° 1275-273 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone I1-670, de créer la zone H1-686, de modifier la grille des usages et normes I1-670 et de créer la grille des usages et normes de la zone H1-686**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 4 juin 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro 18-06-26-29 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 26 juin 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-08.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)